

référenciation à une autre. Néanmoins, comme pour les autres commentaires à Hermogène précédemment parus aux Belles Lettres, cette nouvelle numérotation implique qu'on dispose de l'édition des *États des causes* par Michel Patillon, et ce malgré la typographie et l'important appareil de notes qui clarifient les références à Hermogène et à ses commentaires, anciens comme modernes. L'ouvrage comprend enfin non moins de quatre *indices* permettant de circuler aisément dans cette somme gigantesque. Le premier recense les renvois aux noms propres employés dans le texte grec et inclut également les titres d'œuvres anciennes nommément citées. Le deuxième nous offre un panorama si possible complet des notions anciennes et constitue pratiquement un petit dictionnaire des catégories rhétoriques grecques de l'époque impériale. Viennent ensuite un index des noms propres en français, qui dédouble en partie le premier *index nominum*, et une table des lieux cités. Il s'agit donc là d'un travail précieux, qui rend justice à la complexité de la matière et a le mérite pédagogique de nous guider, pas à pas, dans ce commentaire des *États de cause*, sinon dans le traité d'Hermogène lui-même : c'est ce qu'avait certainement voulu Pseudo-Sopatros lui-même, dont Michel Patillon se fait le porte-parole quelque 1500 ans plus tard.

Valentin DECLOQUEMENT

Michel PATILLON, *Syrianus. Sur les États de cause*. Texte établi et traduit par M.P. Paris, Les Belles Lettres, 2021. 1 vol., XXVI-312 p. en partie doubles (COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE. SÉRIE GRECQUE, 555). Prix : 75 €. ISBN 978-2-251-00641-3.

Avant de s'engager dans la lecture de la nouvelle édition par M. Patillon des travaux de Syrianus sur les états de cause, il est nécessaire d'avoir soi-même une connaissance préalable de la culture rhétorique de l'Empire romain. Dans son introduction générale, l'auteur demeure assez elliptique afin d'éviter les redites avec ses précédents travaux. Il est donc préférable, pour apprécier l'ensemble du propos, d'avoir entre les mains *Les États de cause* d'Hermogène établis et traduits par M. Patillon (Paris, Les Belles Lettres, 2009. Collection des Universités de France, Série grecque, 470). Dans le cursus scolaire, les jeunes gens s'initiaient à la rhétorique par le biais d'exercices préliminaires (*progymnasmata*), avant d'étudier les états de cause (στάσεις), en vue de charpenter le discours, d'identifier les points capitaux selon les types de cause et de trouver succinctement matière pour chaque point. Par exemple, le triple lauréat du prix de bravoure a tué son fils qui se prostituait ; il est accusé de meurtre (VIII, 2, 2) : la chose jugée est patente et complète ; il y a donc qualification du fait à juger ; puisque c'est un acte et non un texte de loi, il s'agit d'un état de cause rationnel et non pas légal ; or puisque cet acte a déjà été accompli, il y a qualification judiciaire, ce qui ne serait pas le cas si l'acte était à venir ; le défendeur admet être coupable, mais il rejette la responsabilité sur la victime. Cet état de cause correspond à la contre-accusation : le père reconnaît son acte, mais s'en défend en disant que son fils méritait la mort. À la fin de leur formation, les étudiants apprenaient à mettre en pratique les théories de l'invention et celles du style. Le corpus d'Hermogène, actif dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, nous donne un bon aperçu de ces différentes étapes : il est lui-même l'auteur d'un traité sur *Les États de cause* et d'un autre sur *Les catégories stylistiques du discours*. Pour les modernes, la lecture du traité hermogénien dédié aux états de

cause est loin d'être limpide, mais les rhéteurs de l'Antiquité tardive avaient eux-mêmes certaines difficultés à comprendre les définitions données par Hermogène ; de là l'importante tradition de commentaires qui s'est constituée au fil des siècles suivants. Derrière le titre choisi par M. Patillon, *Sur les États de cause*, se cachent deux œuvres distinctes mais inséparables l'une de l'autre. Premièrement, nous disposons d'un commentaire lemmatique de Syrianus aux *États de cause* d'Hermogène. Ce dernier nous a été transmis par le *Parisianus Graecus* 2923, un codex du XI<sup>e</sup> siècle qui, pour un même lemme, compile les développements de Syrianus avec ceux attribués au rhéteur Sopatros et ceux de Marcellinus composés à une date ultérieure au V<sup>e</sup> siècle. Ces textes avaient été édités sous cette forme par Christian Walz dans le quatrième volume de ses *Rhetores Graeci*, publié en 1833 et réimprimé en 1968. Pour son édition, M. Patillon fait au contraire le choix d'extraire les passages que l'on peut vraisemblablement attribuer à Syrianus. Deuxièmement, un autre ouvrage de Syrianus nous a été transmis par le *Marcianus gr.* 433, daté du XI<sup>e</sup> siècle et précédemment édité par Hugo Rabe en 1892-1893. Il comprend lui aussi des scolies, mais uniquement aux deux premiers chapitres du traité d'Hermogène. Bien que la suscription parle simplement de « scolies », la suite s'écarte de la doctrine hermogénienne, et prend la forme d'un « traité » à part entière. M. Patillon estime que les deux œuvres sont de la main du même auteur : le traité aurait vraisemblablement été composé à une date ultérieure, dans le prolongement du commentaire lemmatique. À l'appui de deux arguments, M. Patillon identifie ce Syrianus « le sophiste » au philosophe néoplatonicien du même nom, qui fit carrière à Alexandrie et mourut en 437. D'une part, le commentaire et le traité ont été nécessairement composés après les commentaires d'Eustathe, datés de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dont la doctrine est reprise par Syrianus, mais avant ceux de Pseudo-Sopatros qui cite Syrianus. Du point de vue des datations, Syrianus d'Alexandrie est donc un bon candidat pour se voir attribuer ces œuvres. D'autre part, M. Patillon signale que la représentation de Platon comme « divin » dans le traité et plus allusivement dans les commentaires trouve ses parallèles dans les commentaires de Syrianus d'Alexandrie à la *Métaphysique* d'Aristote, et chez les autres néoplatoniciens tardifs. Certes, nous pourrions objecter à cet argument que ce critère n'est pas déterminant, car l'appellation « divin Platon » est courante depuis au moins le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. En tout cas, considérer que Syrianus « le sophiste » et le philosophe néoplatonicien ne seraient qu'une seule et même personne est une hypothèse stimulante, au sens où M. Patillon peut ainsi insister sur la porosité entre éducation rhétorique et formation philosophique dans le paysage intellectuel de l'Antiquité tardive. Pour cette nouvelle édition des travaux de Syrianus sur les états de cause, M. Patillon fait le choix de la chronologie inversée : nous y lisons dans un premier temps le texte grec du traité et sa traduction, et dans un second temps le commentaire. Pour éviter les redites, ne sont reproduites que les parties du commentaire qui ne trouvent pas leur équivalent dans le traité ; aussi faut-il, quand on consulte le commentaire, faire des va-et-vient constants entre les deux, ce qui rend sa lecture plutôt ardue. La numérotation du texte est propre à M. Patillon : pour le traité, nous trouvons dans les marges du texte grec les renvois à la pagination de l'édition Rabe, mais pas à Walz pour les commentaires. Particulièrement heureuse est la reproduction du schéma présent dans certains témoins (II, 2) : il nous permet de visualiser, à la façon d'un algorithme, les différentes ramifications où nous dirige la liste des états de cause. La note de M. Patillon à ce passage a le mérite d'élucider les

débats doctrinaux qui se cachent derrière ce schéma, sachant que Syrianus distingue quatorze états de cause contre treize chez Hermogène. En fin de volume, figurent quatre *indices* : *nominum, verborum*, des noms propres en français et des titres d'œuvres citées en grec. L'*index verborum* est d'une grande utilité, en ce qu'il éclaire les choix de traduction adoptés par l'auteur face à un vocabulaire technique souvent difficile à restituer en français. M. Patillon y signale les cas de polysémie : plutôt que d'en cataloguer les occurrences, il classe les différentes significations d'un même terme. La table des lieux cités met exclusivement en avant les auteurs classiques, comme Démosthène, Thucydide ou Platon, ainsi que les rhéteurs et technographes comme Denys d'Halicarnasse. En revanche, M. Patillon omet de cette table d'autres références présentes dans les textes de Syrianus, comme Philostrate, dont les *Vies des sophistes* sont citées dans les Prolégomènes, ou Dictys de Crète, dont l'*Éphéméride de la guerre de Troie* est utilisée par Syrianus comme un document renseignant la présence de la rhétorique durant la guerre de Troie. Il faut donc s'en remettre à l'index des noms propres, en grec ou en français, si l'on désire retrouver ces références. En tout cas, cette nouvelle édition a le grand mérite de nous faciliter l'accès aux travaux de Syrianus, non seulement parce qu'elle est plus rigoureuse que les précédentes, mais aussi parce qu'elle est enrichie de la toute première traduction en langue moderne de ces œuvres. Ce travail inédit est précieux parce qu'il documente les pratiques rhétoriques de l'Antiquité tardive tout en nous aidant à mieux comprendre, par le regard de Syrianus, les travaux d'Hermogène.

Valentin DECLOQUEMENT

Daniel JOLOWICZ, *Latin Poetry in the Ancient Greek Novels*. Oxford – New York, Oxford University Press, 2021. 1 vol. relié, 16 x 24 cm, 416 p. (OXFORD CLASSICAL MONOGRAPHS). Prix : 90 £. ISBN 9780192894823.

L'influence de la littérature latine sur les auteurs grecs de l'Empire est une *vexata quaestio*. Elle a surtout été étudiée pour les poètes de l'Antiquité tardive, en particulier Nonnos de Panopolis, mais le problème peut également être envisagé pour les premiers siècles de l'Empire. C'est l'objectif de cet ouvrage, une version remaniée d'une thèse d'Oxford (2015). La question de l'intertextualité est en soi ardue. Elle se complexifie encore lorsqu'on passe d'une langue à l'autre. Certains érudits croient pouvoir démontrer que l'influence des textes latins sur les œuvres grecques est une réalité, d'autres plaident pour l'indépendance des auteurs grecs, d'autres encore pensent qu'il est impossible de trancher. Deux arguments permettent de justifier cette position agnostique : la possibilité du recours à une source commune perdue et la similitude des sujets. C'est ainsi qu'il est difficile de savoir si Lucien a pu utiliser des textes latins, comme Juvénal. La critique contemporaine reconnaît toutefois des liens entre les deux satiristes. L'étude de Jolowicz s'intéresse à un domaine précis, celui des écrits érotiques en prose, c'est-à-dire ce qu'il est convenu d'appeler les romans grecs, dont les auteurs pourraient s'être inspirés, sur le plan thématique, mais aussi formel, des élégiaques latins, surtout d'Ovide, et de Virgile. Une longue introduction justifie le choix des romans, qui forment un ensemble cohérent malgré les incertitudes qui entourent ce genre littéraire, la date des différents textes et leur lieu de rédaction. Elle examine la question délicate du statut du latin dans le contexte littéraire dans l'Empire romain